

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction des affaires maritimes

Décision du 25 novembre 2016 relative à la désignation de membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2016

NOR : DEVT1634230S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ;

Vu la décision du 7 décembre 2015 relative à la désignation de membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2016, sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes :

I. – AUTITRE DES REPRÉSENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS

Le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche Ouest.

II. – AUTITRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION MARITIMES

Michel TUDESQ, directeur du lycée professionnel maritime de Sète.

Florence BLOT, administratrice des affaires maritimes à l'École nationale supérieure maritime.

Gersende LE DIMNA, enseignante contractuelle à l'École nationale supérieure maritime.

François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Philippe LE MIGNAN, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole – Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).

Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT).

Martin FOUNTAINE, élève de l'École nationale supérieure maritime.

Jean Guy HAGELSTEIN, parent d'élève du lycée professionnel maritime de Boulogne.

III. – AUTITRE DES PERSONNES QUALIFIÉES

Patrick MIREMONT, du groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), personne qualifiée du secteur de la plaisance professionnelle.

Article 2

La décision du 7 décembre 2015 susvisée est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 25 novembre 2016.

Pour le directeur et par délégation :
*Le sous-directeur des gens de mer
et de l'enseignement maritime,*
Y. BECOUARN